



Compte rendu de la réunion du Comité directeur

29 janvier 2016 à Saran

Présents : Henri Auvray, Jean-Louis Mergault, Guy Brossier, Gilles Blain, Gérard Brinas, Sandrine Gallier, Alain Destrez, Sylvain Edine, , Marie-Ange Villepelé, Michel Aubry.

Excusés : Philippe Chaquin, Liliane Courtois, Jack Rayez, Roland Barbier

A l'ordre du jour : -Calendrier fin de saison 2015/2016
 -Questions diverses

Calendrier 2015/2016

Restaient à fixer les critères.

Attention, le passage de la cible blanche prévu le 13 février est reporté au 5 mars à Mareau Pas de critérium pistolet libre 50m au calendrier. Cependant la SMOC organisera une rencontre amicale interne à laquelle les tireurs des autres clubs pourront participer en le signalant à Michel Aubry. Après validation le calendrier sera en ligne sur le site du CDTL.

Questions diverses

- Les points de qualification pour le classement du critérium 60 balles couché est modifié en tenant compte du comptage au dixième. Sont désormais classés en excellence les tireurs dont la moyenne est égale ou supérieure à 575. Les points seront comptabilisés au dixième en critérium comme pour le départemental.
- Les nouvelles classifications pistolet 25m et 60 balles couché sont mises en ligne sur le site.
- La question de payer les frais d'arbitrage notamment a été évoquée. Le paiement par virement coûte plus cher que le règlement actuel. Cependant le paiement peut se faire seulement deux fois par an pour minimiser le coût. Cette question sera évoquée à la prochaine réunion d'arbitrage.
- Marie-Ange Villepelé a annoncé que pour l'arbitrage les championnats officiels seront privilégiés. Pour les critères, il est rappelé que les clubs recevant des rencontres

doivent fournir des bénévoles pour aider les arbitres. Marie-Ange s'est félicitée de la nomination d'un nouvel arbitre départemental officiel, Gérard Communeau.

- Les clubs pour lesquelles il manquait des médailles doivent s'adresser à Guy Brossier qui fait le nécessaire pour compléter.
- Le championnat départemental ayant été interrompu, il ne sera facturé aux clubs que les tirs effectués. Des récompenses seront distribuées uniquement pour les disciplines qui se sont tirées le week-end précédant, soit l'arbalète field et match et la cible mobile.
- Une nouvelle machine pour compter les points vient d'être mise en service.
- TAR : pour la carabine 50m, le nouveau règlement impose des cibles C 50 réduite.